

MAIRIE DE CHEVRIERES
PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU Jeudi 06 Avril 2023 à 19h45

Présents : M. BONNET Fabien, M. CHANRON Damien, Mme CHOLET Géraldine, M. COLOMB Nicolas, Mme COTTE Florence, M. FOSSE Pierrick, M. MONTEL Emmanuel, Mme PAIN Myriam, M. REVOL Patrick, M. ROUSSET Franck

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. POGNANTE Cyrille ayant donné pouvoir à M. COLOMB Nicolas,

Absents excusés : M. MAURE Mickaël, M. ODIER Patrick, Mme GAGNOUD Emilie

Absents non excusés : M. MESTRE Etienne

Quorum atteint.

Secrétaire de Séance : Mme CHOLET Géraldine

Ordre du jour : *Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal, Approbation du choix des travaux de voirie, Vote du BP 2023, Demande de subventions pour travaux d'investissement 2023, Projet de construction de la Micro-Crèche, Projet de sécurisation de voirie – Place de Stationnement et création d'un chemin piéton, Projet d'équipements sportifs structurants de plein air, Questions diverses*

1. Approbation du CR de la séance du 07 Mars 2023

Le compte rendu de la séance du 07 Mars a été adopté à l'unanimité.

2. Approbation du choix des travaux de voirie

M. le Maire expose au conseil la proposition de la commission des chemins à savoir de retenir le devis de l'entreprise CHEVAL pour les travaux de voirie sur les chemins suivants : Chemin de la Faitas, Chemin du Haut-Plan, Allée de Blagneux, Chemin de Blagneux, Route de Chatte d'un montant HT de 45 597 €.

De plus, la commission Chemin propose également de retenir l'entreprise Mandier concernant les travaux pour l'aire de Stationnement des Cars (prix HT devis : 25 800 €) ainsi que la réfection de la Montée de Charné et la reprise de la banquette sur le chemin de Saint Marcellin. Il est rappelé que l'entreprise MANDIER avait été retenu lors du conseil municipal du 01 juin 2022 pour effectuer les travaux de création du chemin de l'antenne (prix HT devis : 14 160 €).

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

- APPROUVE la proposition de la commission des chemins,
- RETIENT l'entreprise CHEVAL pour les travaux de reprofilage de Voirie
- RETIENT l'entreprise MANDIER pour les travaux de terrassement de l'aire de Stationnement des cars ainsi que pour la réfection de la Montée de Charné.

3. Vote du BP 2023

Vu le code Général des Collectivité Territoriales et notamment son article L2311-1,

Considérant que le Budget Primitif dressé pour l'exercice 2023 est présenté en conseil municipal,

Considérant que la section de fonctionnement s'équilibre entre dépenses et recettes à 855 338.90 €
Elle reprend l'excédent reporté de 319 454.90 € de l'exercice 2022.

Considérant que la section d'investissement s'équilibre entre dépenses et recettes à 1 297 308.21 €

Le conseil municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte les deux sections comme suit :

En section de **fonctionnement**, les chapitres suivants en **dépenses** :

Chapitre	Libellé	Proposition	Vote exprimé
011	Charges à caractère général	190 800.00 €	Adopté à l'unanimité
012	Charges de personnel	77 000.00 €	Adopté à l'unanimité
014	Atténuations de produits	35 400.00 €	Adopté à l'unanimité
23	Virement à la section d'investissement	318 490.90 €	Adopté à l'unanimité
65	Autres Charges de gestion courante	190 055.00 €	Adopté à l'unanimité
66	Charges financières	7 200.00 €	Adopté à l'unanimité
67	Charges exceptionnelles	31 980.00 €	Adopté à l'unanimité
042	Opérations d'ordre	4 413.00 €	Adopté à l'unanimité
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		855 338.90 €	

En section de **fonctionnement**, les chapitres suivants en **recettes** :

Chapitre	Libellé	Proposition	Vote exprimé
002	Excédent de fonctionnement antérieur reporté	319 454.90 €	Adopté à l'unanimité
70	Produits des services	6 515.00 €	Adopté à l'unanimité
73	Impôts et Taxes	354 269.00 €	Adopté à l'unanimité
74	Dotations et participations	129 100.00 €	Adopté à l'unanimité
75	Autres produits de gestion courante	41 000.00 €	Adopté à l'unanimité
042	Opérations d'ordre	5 000.00 €	Adopté à l'unanimité
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		855 338.90 €	

En section d'**investissement**, les chapitres suivants en **dépenses** :

Chapitre	Libellé	RAR 2022	Proposition	Vote exprimé
001	Solde d'exécution reporté	/	74 058.51 €	Adopté à l'unanimité
16	Remboursements d'emprunts	/	46 000.00 €	Adopté à l'unanimité
20	Immobilisations incorporelles	/	5 400.00 €	Adopté à l'unanimité
204	Subventions d'équipement versées	/	920.00 €	Adopté à l'unanimité
21	Immobilisations corporelles	187 849.80 €	461 745.00 €	Adopté à l'unanimité
23	Immobilisations en cours	/	416 120.90 €	Adopté à l'unanimité
040	Opérations d'ordre	/	5 000.00 €	Adopté à l'unanimité
041	Opérations patrimoniales	/	100 214.00 €	Adopté à l'unanimité
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		187 849.80 €	1 109 458.41 €	
TOTAL RAR + DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 297 308.21 €		

En section d'**investissement**, les chapitres suivants en **recettes** :

Chapitre	Libellé	RAR 2022	Proposition	Vote exprimé
21	Virement de la section d'investissement	/	318 490.90 €	Adopté à l'unanimité
10	Dotations, fonds divers et réserves	/	282 908.31 €	Adopté à l'unanimité
13	Subventions d'investissement	/	191 282.00 €	Adopté à l'unanimité
16	Emprunts et dettes assimilées	/	400 000.00 €	Adopté à l'unanimité
040	Opérations d'ordre	/	4 413.00 €	Adopté à l'unanimité
041	Opérations patrimoniales	/	100 214.00 €	Adopté à l'unanimité
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		/	1 297 308.21 €	

- Adopte dans son ensemble le budget primitif 2023 présenté par Monsieur le Maire et joint à la présente délibération.

Vote pour : 10 Contre : 0 abstentions : 0

M. le Maire rappelle suite au vote du budget, les travaux d'investissement approuvé pour l'année 2023 et notamment les projets suivants :

- Projet de sécurisation de voirie – Place de Stationnement et Chemins piétons
- Projet d'équipements sportifs structurants de plein air
- Projet de construction d'une micro-crèche

✓ **Projet de sécurisation de voirie – Place de Stationnement et Chemins piétons**

M. le Maire propose au conseil municipal d'entreprendre des travaux de création de places de stationnement supplémentaires. L'activité du village se développant, il devient impératif de créer des nouvelles places de stationnement pour harmoniser l'activité scolaire et l'activité commerciale.

Ces nouvelles places permettront de limiter les croisements des véhicules. De plus, un chemin piéton pour l'accès des enfants de l'école élémentaire, école se trouvant de l'autre côté du village, sera créé afin de rejoindre l'école maternelle et les parkings dédiés.

Les réalisations représentent un montant d'investissement global d'environ 46 489.00 € HT.

Le Maire propose au conseil de lancer le projet et de constituer différents dossiers de demande de subventions.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- APPROUVE le lancement du projet
- AUTORISE le Maire à solliciter toutes participations financières potentielles, dont celles du département, de la région, et toutes subventions ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires susceptibles de nous soutenir dans ce projet.
- AUTORISE le Maire à signer tout document afférent au projet.

✓ **Projet d'équipements sportifs structurants de plein air**

M. le Maire expose le projet de construction d'un espace multisports. Cet espace mettra à la disposition notamment des adolescents et jeunes adultes, diverses activités sur une aire de jeux multisports.

Cette opération vise plusieurs objectifs :

- Proposer aux écoles des équipements dédiés au développement de plusieurs sports en direction des enfants, dans le cadre des programmes sportifs scolaires
- Proposer aux associations qui pratiquent des activités en salle, tel que la gymnastique, la remise en forme, l'athlétisme, ou encore le CrossFit de pouvoir également les faire en extérieur
- Offrir plus d'activités sportives en proposant la pratique de nouvelles disciplines (basket, handball...) sur un terrain multisports
- Répondre à un besoin des adolescents
- Créer un lieu convivial qui favorise les rencontres intergénérationnelles.

M. le Maire présente les devis de plusieurs entreprises et propose le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

PROJET : Equipements sportifs structurants de plein air

Dépenses	
<i>Coût prévu</i>	105 268,04 €
1- Investissement - Acquisition foncière et immobilière	- €
2- Investissement - Travaux	
3- Investissement - Matériel et équipement	105 268,04 €
4- Investissement - Honoraires et maîtrise d'oeuvre, études	- €
5- Investissement - Autres	- €
TOTAL DEPENSES	105 268,04 €

Recettes		
<i>Financements Publics</i>	84 214,43 €	80%
Région ()	- €	0%
Europe		
Etat - ANS	47 370,62 €	45%
Etat - FNADT	- €	0%
Département	36 843,81 €	35%
Autre financement public		0%
<i>Financements Privés</i>		
financeurs	- €	
<i>Ressources propres</i>		
Autofinancement, fond propres, emprunt	21 053,61 €	20%
TOTAL RECETTES	105 268,04 €	

Suite à cet exposé et après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE le lancement du projet et le plan de financement présenté,
- AUTORISE le Maire à solliciter toutes participations financières potentielles, dont celles du département, de la région, et toutes subventions de l'état ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires susceptibles de nous soutenir dans cette opération,
- AUTORISE le Maire à signer tout document afférent au projet.

✓ **Projet de construction d'une micro-crèche**

M. le Maire rappelle au conseil leur projet de construction d'une micro-crèche. En effet, il est constaté une baisse du nombre d'assistante maternelle sur la commune et ses communes environnantes. L'objectif du conseil municipal est d'offrir aux familles habitantes ou voulant habiter la commune, un service complet d'accueil des enfants de 0 à 11 ans. Cela passe par la construction d'une micro-crèche. Ce qui permettra d'inscrire dans le temps l'offre de prise en charge des enfants de 0 à 3 ans de manière pérenne.

La commune possède un terrain au cœur du village qui accueillera la construction de la micro crèche. Elle se situe à proximité des écoles et sur un tènement des offres de professions médical seront mis à disposition du public.

Le bâtiment sera construit en matériaux modernes. Le chanvre sera utilisé pour l'isolation des murs. La toiture sera plate permettant sa végétalisation, agissant sur l'effet de la chaleur. Cette configuration du toit permet également la mise en place de puits de lumière et l'installation de panneaux photovoltaïques. L'objectif est de s'approcher le plus possible d'un bilan énergétique neutre.

La création de la micro crèche va créer 4 emplois non délocalisable.

M. le Maire présente l'estimation financière du maître d'œuvre et le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

PROJET : CONSTRUCTION D'UNE MICRO-CRECHE

Dépenses		Recettes		
<i>Coût prévu</i>	539 481,00 €	<i>Financements Publics</i>	394 740,00 €	73%
1- Investissement - Acquisition foncière et immobilière	- €	Région	100 000,00 €	19%
2- Investissement - Travaux	458 600,00 €	Europe		
3- Investissement - Matériel et équipement	12 091,00 €	Etat - DSIL	134 870,00 €	25%
4- Investissement - Honoraires et maîtrise d'oeuvre, études	68 790,00 €	Etat - FNADT	134 870,00 €	25%
5- Investissement - Autres	- €	Département	25 000,00 €	5%
		Autre financement public		0%
		<i>Financements Privés</i>		
		financeurs	- €	
		<i>Ressources propres</i>		
		Autofinancement, fond propres, emprunt	144 741,00 €	27%
TOTAL DEPENSES	539 481,00 €	TOTAL RECETTES	539 481,00 €	

Suite à cet exposé et après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE le plan de financement présenté,
- AUTORISE le Maire à solliciter toutes participations financières potentielles, dont celles du département, de la région, et toutes subventions de l'état ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires susceptibles de nous soutenir dans cette opération,
- AUTORISE le Maire à signer tout document afférent au projet.

5. Questions diverses

✓ Agression à Chevrières

M. le Maire informe le conseil qu'une agression s'est déroulée sur la commune la semaine dernière entre deux familles de la commune. Les violences volontaires ont entraîné une ITT de 5 jours à la victime. D'autres membres du conseil municipal informent que ce n'est pas la première fois qu'une des deux familles est impliquée dans des situations d'agressions verbales.

M. le Maire et le conseil municipal déplore cette situation et souhaite que la situation s'améliore.

Après avoir épuisé l'ordre du jour, M. le Maire clôture la séance à 20h56